

## En collaboration avec Service Canada

### Présentation du programme

## Objectif Carrière

### Objectifs du projet

---

1. Permettre à 12 participants correspondant aux objectifs du programme de se trouver un emploi en lien avec leur champ d'études et d'acquérir des compétences aussi bien par rapport à leur savoir qu'à leur savoir-faire et leur savoir-être dans l'entreprise.
2. Démontrer aux jeunes de la région les opportunités de carrières disponibles au Parc technologique dans les entreprises du secteur de l'économie du savoir.
3. Faciliter le contact entre les candidats et les entreprises du Parc pour les aider à bâtir une relation durable.

### Bénéfices pour les entreprises

---

Les bénéfices pour les entreprises sont à deux niveaux.

- D'abord, l'entreprise obtient une subvention pour combler une partie du salaire de la nouvelle ressource embauchée. Nous octroyons à l'entreprise un montant correspondant à la moitié du salaire de l'employé et ce, jusqu'à concurrence de 8\$/h. Le programme étant d'une durée de 12 à 17 semaines, l'entreprise peut bénéficier d'une subvention pouvant s'établir à un maximum de 5440,00\$.
- De plus, l'entreprise bénéficie d'une ressource professionnelle qualifiée supplémentaire.

### Critères d'admissibilité

---

Les principaux critères à respecter concernant les postes admissibles au programme sont les suivants :

- Ils ne doivent pas faire l'objet d'une subvention ou d'une demande de subvention gouvernementale;
- Ils doivent s'ajouter aux effectifs réguliers de l'employeur;
- Ils ne peuvent être occupés par une personne qui bénéficie d'un droit de rappel;
- Ils ne sont pas des postes vacants suite à une mise-à-pied ou un congédiement.

Concernant les candidats, les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Être âgé de 15 à 30 ans inclusivement;
- Être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires;
- Être sans emploi ou travailler dans un emploi qui ne correspond pas à son domaine d'étude;
- Être citoyen canadien, résident permanent ou s'être vu accorder le statut de réfugié au Canada;
- Avoir le droit de travailler conformément aux lois et règlements provinciaux et territoriaux pertinents;
- Ne pas recevoir de prestations d'assurance-emploi (a.-e.).

Pour plus de détails, communiquez avec Marie-Julie Hamel au Parc technologique :  
[mjhamel@parctechno.com](mailto:mjhamel@parctechno.com)